



Fongicide systémique contre le mildiou de la vigne

# Valiant® FLASH

## Conditionnement(s)

Sac 6 kg

## Fiche d'identité

### Composition :

**Formulation** : granulés dispersibles dans l'eau

**Numéro AMM** : 9600001

**Détenteur d'homologation** : Bayer SAS  
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie  
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09  
France

**Substance active** : cymoxanil  
**Teneur** : 40g/kg, soit 4% (m/m)  
**Famille chimique** : acétamides  
**Mode d'action** : Substance active préventive et curative. Pénétration rapide dans la plante avec diffusion locale qui lui confère une bonne action curative sur le mycélium. Effet de synergie avec les produits de contact associés (folpel, cuivre).

**Substance active** : folpel  
**Teneur** : 250g/kg, soit 25% (m/m)  
**Famille chimique** : phthalimides  
**Mode d'action** : Fongicide de contact inhibant la germination des spores.

**Substance active** : fosétyl-Al  
**Teneur** : 500g/kg, soit 50% (m/m)  
**Famille chimique** : monoéthyl phosphites métalliques  
**Mode d'action** : Systémique ascendante et descendante ; activité directe sur la maladie et indirecte en Stimulant les Défenses Naturelles de la plante.

## Description

**VALIANT Flash est une association originale de fosétyl®-Al, de folpel et de cymoxanil :**  
- le fosétyl®-Al, très rapidement à l'abri du lessivage, protège l'ensemble de la végétation y compris les nouvelles pousses formées après le traitement,  
- l'action pénétrante du cymoxanil permet de stopper le champignon préventivement et dans les 2 jours qui suivent le début de son incubation,  
- Le folpel est un fongicide multisite de contact, agissant sur la germination des spores.  
**Durant toute la période de végétation, ces 3 matières actives confèrent à VALIANT Flash une efficacité régulière et de haut niveau contre toutes les formes et les souches de mildiou.**

## Préparation

### Préparation de la bouillie

- remplir à moitié d'eau la cuve du pulvérisateur.  
- mettre en fonctionnement l'agitation, introduire un anti-mousse si nécessaire et verser lentement dans la cuve la dose de VALIANT Flash nécessaire.  
- terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.  
La bouillie doit être utilisée dans les 48 heures qui suivent sa préparation.

### Mélanges et compatibilité

Nous recommandons l'utilisation préalable d'un anti-mousse.

Ne pas mélanger VALIANT Flash avec les produits à base de cuivre et les engrais foliaires azotés.

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

## Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

## Précautions à prendre

### Pour le stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux, et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

### Mesure de protection des individus

Pour protéger l'opérateur, porter :

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique :  
Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile conformes à la norme EN 374-3 ;
- Combinaison de travail 65 % polyester/35 % coton avec un grammage au minimum de 230 g/m2 avec un traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3).

Pendant l'application :

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail 65 % polyester/35 % coton avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant.

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application et dans le cas dans d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3).

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail 65 % polyester/35 % coton avec un grammage de 230 g/m2 ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3).

Application à l'aide d'un pulvérisateur à dos :

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

Pendant l'application :

- Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ;

- Bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ;

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de protection non tissée de catégorie III type 4

Pour protéger le travailleur, porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3 et une combinaison de travail 65 % polyester/35 % coton avec un grammage d'au moins de 230 g/m2 avec traitement déperlant.

### Pour l'emploi

- éviter l'inhalation de gouttelettes de bouillie.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



**Valiant<sup>®</sup>**  
**FLASH**

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.



### Important

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

### Toxicologie

#### Classement du mélange CLP

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

### Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement

### Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Vigne - raisin de cuve	Mildiou	3.0kg/ha	6 trait./campagne stade BBCH 13 à BBCH 79	28	1a
Vigne - raisin de table	Mildiou	3.0kg/ha	6 trait./campagne		1a

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.  
Limiter les applications de préparations contenant des substances actives pouvant engendrer la présence d'acide phosphonique à un total de 10 kg d'équivalent d'acide phosphonique par hectare et par an sur vigne.  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau

**Délai de rentrée des travailleurs dans la zone traitée**  
48 heures après traitement.

#### Substance classée sensibilisante

EUH 208 - Contient du folpel et du cymoxanil. Peut produire une réaction allergique.

**Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.**

#### Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Information santé

#### Premiers secours

#### Conseils généraux

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes.

Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

### Transport et Stockage

**Point gélif** : -20°C

**Température maximum** : 35°C

**N°ONU** : 3077



Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
			stade BBCH 13 à BBCH 69		

Limiter les applications de préparations contenant des substances actives pouvant engendrer la présence d'acide phosphonique à un total de 10 kg d'équivalent d'acide phosphonique par hectare et par an sur vigne. Utilisé suivant les Bonnes Pratiques Agricoles et dans le respect du Délai Avant Récolte, VALIANT Flash n'a aucune incidence néfaste sur les fermentations, et ne modifie pas les qualités organoleptiques des vins. VALIANT Flash peut s'utiliser jusqu'à début véraison sur les vignes destinées à la production d'alcool.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

**Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs.**

Le respect des usages préconisés pour le fosétyl-AI, le cymoxanil et le folpel en France permet de garantir une exportation sans contraintes vers les Etats-Unis et le Japon, pour les vins issus de vignes traitées avec VALIANT Flash

#### 1. Organismes aquatiques

1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

## Traitement

### Dose(s) préconisée(s)

La dose recommandée est celle homologuée : 3 kg/ha dès le premier traitement quel que soit le volume de bouillie par hectare.

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

VALIANT Flash s'utilise préférentiellement en préventif, avant les contaminations de mildiou. Se conformer aux Avertissements Agricoles ou aux Bulletins des services officiels.

VALIANT Flash est toléré par la plupart des variétés, en cas de doute faire un essai préalable.

Ne pas utiliser VALIANT Flash en culture de vigne sous serre.

Sur raisin de table, il est obligatoire de ne pas traiter avec VALIANT Flash après le stade BBCH 69.

VALIANT Flash est classé Neutre à Faiblement Toxique sur typhlodromes *T. pyri* et *K. aberrans*.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

### Programme de traitement

#### - Utilisation préventive contre le mildiou:

VALIANT Flash peut être utilisé à la cadence de 12-14 jours.

En cas de forte pression du mildiou, l'intervalle entre 2 traitements peut être ramené à 10 jours.

Si un traitement de contact succède à un traitement avec VALIANT Flash, l'application de ce fongicide doit intervenir au plus tard 12 jours après VALIANT Flash (10 jours en cas de forte pression).

En pépinière viticole, utiliser VALIANT Flash à la dose recommandée tous les 8 jours.

Si un rognage est envisagé, il est conseillé de le réaliser avant le traitement.

#### - Utilisation sur attaque déclarée (taches de mildiou visibles):

La curativité du cymoxanil permet également de traiter la vigne avec VALIANT Flash dans les 1 à 2 jours après une contamination par le mildiou, dans la limite de 25 % de la période d'incubation du pathogène.

Sur attaque déclarée (taches de mildiou visibles), la limitation des dégâts peut être obtenue en appliquant VALIANT Flash dès que possible, puis en renouvelant l'opération 5 à 6 jours après, avec un fongicide curatif d'un autre mode d'action tel que SIRBEL UD, YOREL ou OCARINA UD (voir les recommandations d'emploi sur l'étiquette de ces produits).

Tant que les conditions restent favorables au champignon, la couverture anti-mildiou doit être maintenue strictement, en resserrant les intervalles entre les traitements.

Par précaution, veiller à ne pas construire un programme anti-mildiou s'appuyant uniquement sur des produits à base de cymoxanil. Alternier des produits à base de substances actives de familles chimiques différentes et à modes d'action différents lors de la mise en oeuvre des programmes de protection de la vigne contre le mildiou.

### Application (matériel, pression)

Compte-tenu du mode de distribution des substances actives de VALIANT Flash :

- systémie ascendante et descendante du fosétyl@< -AI,
- action pénétrante du cymoxanil,
- action de contact du folpel,



une pulvérisation face par face sur chaque rang est fortement conseillée.

#### Conditions du milieu

Il est recommandé d'appliquer VALIANT Flash sur une végétation déjà développée. Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée.

**Mai 2018 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



**Bayer Service Infos**

0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

#### Bayer S.A.S.

Division Crop Science / Crop Protection  
16 rue Jean-Marie Leclair  
CS 90106  
69266 Lyon Cedex 09  
France  
[www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr)